

—ENJEUX-SUISSE

Mardi 9 juin 2009

—**Les placements alternatifs ont déçu les institutionnels**

Les caisses de pensions veulent réduire leurs investissements dans les hedge funds et le private equity.

—servan peca

A court terme, soit en 2009 et en 2010, les investisseurs institutionnels suisses devraient augmenter la part des placements indiciels dans leurs allocations. C'est une des tendances dégagées par l'enquête menée au cours du premier trimestre par Lusenti Partners auprès de 113 responsables de caisse de pension. S'il n'y a pas lieu de s'attendre à des ventes ou à des achats de grande ampleur, les sondés envisagent toutefois de réduire leurs placements alternatifs, hedge funds et private equity, signe d'une certaine désillusion des investisseurs institutionnels, selon les responsables de l'étude. Le Swiss Institutional Survey a sondé des institutionnels de grande taille, totalisant une fortune de 167,7 milliards de francs, soit environ 30% de la fortune du 2e pilier. Ces derniers prévoient d'augmenter quelque peu la part de l'immobilier en Suisse, ainsi que les obligations d'entreprise. Interrogés sur les mesures envisagées pour redresser la barre, les responsables d'institutions de prévoyance ne privilégient pas celles qui visent à abaisser les prestations. Ils ne veulent pas d'une flexibilisation de l'âge de la retraite ni d'une réduction du niveau de prestations à la retraite ou en cas de décès et d'invalidité. Les répondants préfèrent intervenir sur le financement, sous la forme d'une cotisation extraordinaire de l'employeur, ainsi que sur le taux d'intérêt. En effet, pour améliorer l'équilibre financier à moyen terme, la réduction du taux d'intérêt versé sur l'avoire de vieillesse est jugée comme la mesure la plus appropriée, surtout si le taux fixé est inférieur à 2%. Par ailleurs, les sondés partageant plutôt l'avis que les mesures d'assainissement devraient être limitées aux assurés actifs, sans impliquer les retraités. A noter que les sondés jugent que des réductions du taux de conversion ou de l'indexation des rentes n'aurait qu'un effet limité.

Dans un horizon plus lointain, les sondés se montrent plus inquiets des déséquilibres potentiels à dix ans que des risques à moyen terme, soit à cinq ans. Selon eux, les marchés financiers constituent le danger de déséquilibre le plus prononcé. En effet, les institutionnels craignent surtout une rentabilité insuffisante de leurs placements. Après une année comme 2008, ils redoutent par ailleurs un manque de confiance dans le système de financement en capitalisation des institutions de prévoyance. La prédilection pour des formules de prévoyance individualisées plutôt que collectives ou encore l'émergence de formes de travail non traditionnelles ne suscitent en revanche guère d'inquiétude.